

**PORTANT TARIFICATION DES FORMATIONS NON DIPLÔMANTES PORTEE PAR L'INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE TECHNOLOGIE – FORMATION CONTINUE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2019-10-25-11 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 25 octobre 2019 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification 2019-2020 des formations intra entreprises en formation continue de l'IUT de Clermont-Ferrand est établie comme suit :

Type	Intitulé	Responsable Pédagogique	Volume horaire global	Effectif minimum	Tarification 2019 - 2020	Commentaires
Intra entreprise	« Hydraulique »	Tony CANO	12 heures	5	700 €	Tarif individuel
Intra entreprise	« Robotique »	Flavien PACCOT	12 heures	5	700 €	Tarif individuel

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 13/12/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

16 DEC. 2019

- Publié le

16 DEC. 2019

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.